

Initiatives parlementaires

• (1755)

Mme Meredith: Six mois.**M. Hill (Macleod):** Il a écopé de huit mois, avec sursis.

Les policiers canadiens me disent que le projet de loi C-68 ne fonctionnera pas sans l'appui du public. Au Canada, nous avons besoin de lois pour contrer l'usage criminel des armes à feu, et ces lois doivent être rigoureusement appliquées par notre police. Le projet de loi C-68 n'aura pas cet effet.

M. Leon E. Benoit (Végréville, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureux de parler du projet de loi présenté par la députée de Surrey—White Rock—South Langley. J'espère que tous les députés de la Chambre vont reconnaître les mérites de ce projet de loi et vont l'appuyer.

En notre qualité de réformistes, nous croyons que la sécurité de la population est primordiale. Notre objectif est de prévenir les crimes violents tout en ne limitant pas indûment les activités des propriétaires légitimes d'armes à feu. Je crois fermement que les contrôles en place suffisent amplement dans le cas des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois et qu'aucun contrôle supplémentaire n'est requis pour assurer la sécurité des citoyens. Je tiens à le répéter: je ne crois pas que d'autres contrôles soient nécessaires dans le cas des propriétaires d'armes à feu respectueux des lois.

Le projet de loi vise principalement les criminels qui utilisent des armes à feu et des imitations d'armes à feu pour commettre des crimes, et non les propriétaires d'armes à feu qui respectent les lois. Nous devons féliciter la députée car son projet de loi place l'accent au bon endroit, c'est-à-dire sur la cause première de la criminalité, les criminels. Le ministre de la Justice devrait en prendre note.

S'il est adopté, ce projet de loi lancera un message très clair aux criminels: nous ne tolérerons plus l'utilisation des armes à feu lors de la perpétration de crimes. Les nouvelles dispositions feraient grimper la peine minimale pour une première infraction de un à quatorze ans à cinq à quatorze ans et cette peine devrait être purgée consécutivement à la peine infligée pour le crime. Pour la deuxième infraction, la peine actuelle de trois à quatorze ans serait remplacée par une peine variant de dix ans à l'emprisonnement à perpétuité.

Le projet de loi crée une nouvelle infraction, le vol d'une arme à feu, et le coupable de cette infraction serait passible d'un emprisonnement de trois à quatorze ans. Il stipule aussi que les peines pour les infractions subséquentes doivent être purgées consécutivement. Voilà une différence majeure entre ce projet de loi et le projet C-68, qui ne propose pas des peines consécutives, mais plutôt concurrentes. C'est pourquoi ces peines n'ont pas de sens.

En outre, le projet de loi crée une autre infraction, à savoir l'importation illégale d'une arme à feu dans le but de la vendre ou de s'en servir pour commettre une infraction. Cette infraction rend passible d'une peine d'emprisonnement de trois à quatorze ans. Ce projet de loi plein de bon sens contribuera à empêcher les crimes.

On me demande pourquoi je suis si sûr que ce projet de loi atteindra cet objectif? Comme je le disais plutôt, il s'attaque à la cause première du crime. Combien de fois avons-nous entendu les libéraux parler de s'attaquer à la cause première du crime? Habituellement, à en croire les libéraux, la cause première d'un

crime se trouve dans le passé du criminel. Et pourtant, la cause première d'un crime, c'est le criminel lui-même.

Une fois de plus, l'éditorial de Ted Byfield dans le numéro du 11 septembre de *Alberta Report* me vient à l'esprit. Il réfute la notion que les criminels ne sont pas responsables de leurs actions et que c'est la faute de la société. Il cite l'exemple de New York où la criminalité a diminué de façon spectaculaire après que la police a commencé à sévir contre les crimes mineurs.

En cela, elle suivait l'avis de deux criminologues—il est très inhabituel de réunir des criminologues—qui pensaient qu'en punissant les crimes mineurs on signifierait quel comportement était acceptable et quel ne l'était pas. Le nouveau chef de la police de New York s'est attaqué à la cause première du crime, le criminel lui-même.

• (1800)

L'expérience a fonctionné—et même très bien—ce qui n'a pas précisément réjoui les criminologues de la vieille école, car cela signifie que le crime est en quelque sorte un acte volontaire et que, par conséquent, le criminel peut contrôler ce qu'il fait, contrairement à ce que les libéraux nous disent à la Chambre depuis 30 ans. Cela détruit complètement leur théorie qui veut qu'un criminel ne soit pas responsable de ses actes.

Je voudrais revenir au projet de loi C-260. Ce projet de loi porte sur ce qui, je pense, est la cause de la criminalité. Ce projet de loi envoie un message très clair aux criminels: l'utilisation d'armes à feu pour commettre un crime ne saurait être tolérée.

Ce projet de loi, plein de bon sens, me rappelle cette autre mesure législative sur les armes à feu dont on a débattu longuement à la Chambre au cours de l'année. Cette mesure législative, le projet de loi C-68, se concentrait sur les armes à feu et les citoyens respectueux de la loi qui possèdent et utilisent des armes à feu. L'élément clé de cette mesure législative, le registre national des armes à feu, ne touchera en rien les criminels.

Je ne vois guère les criminels aller enregistrer leurs armes. Donc, au lieu de s'attaquer directement aux criminels, la mesure législative du ministre de la Justice se concentre sur les citoyens respectueux de la loi.

Est-ce que l'objectif de la mesure législative ne devrait pas être de dissuader les criminels et de prévenir le crime? Si tel est le cas, personne ne sera surpris d'entendre que la mesure législative sur le contrôle des armes à feu des libéraux ne réduira en rien la criminalité. On a demandé à plusieurs reprises au ministre de la Justice de démontrer à la Chambre que son registre des armes à feu réduirait la criminalité.

Nous avons posé beaucoup de questions à la Chambre au cours du débat et pendant la période des questions, et beaucoup de groupes de ma circonscription et d'autres circonscriptions de tout le Canada ont aussi posé des questions, mais la réponse du ministre de la Justice a toujours été la même: «La réponse devrait pourtant être évidente.» C'est sa répartie favorite. Il «devrait pourtant être évident» qu'un registre des armes à feu aidera à réduire la criminalité.

Je me demande pour qui cela est si évident. Ça ne l'est certainement pas pour les électeurs de ma circonscription, et même de tout le Canada, avec qui je m'entretiens. J'étais à l'Île-du-Prince-Édouard en fin de semaine dernière et les gens m'ont clairement fait comprendre que, pour eux, le lien entre l'existence